

PRESIDENCE DU COMITE MILITAIRE  
DU PARTI

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
PRESIDENCE DU CONSEIL DES  
MINISTRES

-----  
CABINET MILITAIRE

-----  
CHANCELLERIE ←

-----

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail - Démocratie - Paix

-----

\_\_\_\_\_ ) ECRET N° 79/042 du 25/01/79

Portant nomination à titre normal  
dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

VU l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977,  
VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du  
Mérite Congolais ;  
VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de  
Chancellerie ;  
VU l'Ordonnance N° 035/77 du 28 Juillet 1977, relative à l'exercice du  
Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo

\_\_\_\_\_ ) E C R E T E :

ARTICLE IER : Sont nommés à titre normal dans l'Ordre du Mérite Congolais.

AU GRADE DE CHEVALIER

Monsieur LOUBELO Patrice Aide-Standardiste (Fac Sciences)  
Monsieur MAKAYA-BATCHI Théodore Conseiller Administratif (Rectorat)  
Monsieur ONANGA Maurice Ouvrier Menuisier (Direction Equipement)  
Monsieur MADIETA Simon Planton (Bibliothèque)  
Monsieur KOUOLA Gabriel Agent Technique de Laboratoire (Fac Sciences)  
Monsieur ONDONGO Athanas Laborantin  
Monsieur ONGOLO Marcel Cuisinier (INSSD)  
Monsieur NGANGA Lucien Sous-Bibliothécaire Adjoint (Fac Sciences)  
Monsieur KIMONA Jean Garçon de Laboratoire (Fac Sciences)  
Monsieur BOULA-GAMBA Etienne Agent Technique de Laboratoire  
Monsieur BAZIOKELA Frédéric Agent d'Administration Universitaire (IDR)  
Monsieur BANGUIDILA Philippe Ouvrier Menuisier (Dir. Equipement)

ARTICLE 2 : Il sera fait application des dispositions du Décret 59/227  
du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de  
Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la  
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 25 JANVIER 1979



Général Joachim YHOMBY-OPANGO.